

Faits saillants de la séance du 5 juin

Le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile-le-Grand a tenu une séance ordinaire le lundi 5 juin à 19 h 30 au centre civique Bernard-Gagnon, situé au 6, rue Bella-Vista.

Vous n'étiez pas présent ? La séance peut être écoutée en différé sur la [chaîne YouTube de la Ville](#). Afin de faciliter le visionnement et favoriser l'accessibilité universelle, les sous-titres peuvent être activés dans la barre d'outils s'affichant au bas de la vidéo.

Voici un résumé des orientations adoptées pour le mieux-être de la population et le développement harmonieux de la ville.

La planification stratégique 2023-2027 de la Ville a été adoptée, établissant ainsi un guide pour les différentes actions et décisions qui seront prises au cours des prochaines années.

[Découvrez les faits saillants de cette planification stratégique...](#)
[Voir cet élément abordé en séance...](#)

Réglementation

Le projet de règlement n° 1201 a été présenté et déposé, dans le but de modifier plusieurs règlements touchant la circulation et la sécurité publique. Entre autres, la limite de vitesse serait réduite sur une portion de l'avenue de Montpellier et plusieurs signalisations de stationnement seraient modifiées sur les rues Daragon, de la Diligence, Bonaventure-Viger, Lafrance Ouest et de la Chapelle. De plus, il serait interdit d'arrêter en tout temps sur une partie de la rue Lafrance Est.

[Voir cet élément abordé en séance...](#)

Suite à la tenue de l'assemblée publique de consultation le 1^{er} mai dernier et considérant qu'aucune demande d'approbation référendaire n'a été reçue, le règlement n° U-220-45 a été adopté, modifiant ainsi le règlement de zonage n° U-220 afin de changer les dispositions spécifiques applicables à un usage complémentaire à un usage principal « Chenil » et d'ajouter l'usage « Autres services pour animaux domestiques » à titre d'usage complémentaire à cet usage principal.

[Voir cet élément abordé en séance...](#)

Le projet de règlement n° U-220-47 a été adopté, dans le but de modifier le règlement de zonage n° U-220 afin de créer la zone 150-C. Une assemblée publique de consultation à ce sujet se tiendra le 3 juillet prochain à 18 h 45 au centre civique Bernard-Gagnon. Au cours de cette assemblée, le maire, ou la personne qu'il désignera, expliquera le projet de règlement n° U-220-47 et entendra les personnes désirant

s'exprimer sur celui-ci.

[Voir cet élément abordé en séance...](#)

Le projet de règlement n° U-220-48 a été adopté, modifiant le règlement de zonage n° U-220, afin de modifier la marge avant minimale ainsi que la marge latérale minimale d'un bâtiment de la classe d'usages « H-1 : Unifamiliale » dans la zone 213-H. Une assemblée publique de consultation à ce sujet se tiendra le 3 juillet prochain à 19 h au centre civique Bernard-Gagnon. Au cours de cette assemblée, le maire, ou la personne qu'il désignera, expliquera le projet de règlement n° U-220-48 et entendra les personnes désirant s'exprimer sur celui-ci.

[Voir cet élément abordé en séance...](#)

Le projet de règlement n° U-220-49 a été adopté, afin de modifier le règlement de zonage n° U-220 pour ajouter la classe « I-1 : Industrie légère » dans la zone 701-I et une section relative aux projets industriels intégrés. Une assemblée publique de consultation à ce sujet se tiendra le 3 juillet prochain à 19 h 15 au centre civique Bernard-Gagnon. Au cours de cette assemblée, le maire, ou la personne qu'il désignera, expliquera le projet de règlement n° U-220-49 et entendra les personnes désirant s'exprimer sur celui-ci.

[Voir cet élément abordé en séance...](#)

Le règlement n° U-220-46 a été adopté, à la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 5 juin. Ce règlement modifie le règlement de zonage n° U-220 afin d'autoriser l'entreposage intérieur pour l'usage « Service de construction et d'estimation de bâtiments en général », d'ajouter des dispositions relatives aux habitations pour les travailleurs agricoles, de modifier des dispositions de la classe d'usages « C-3 : Service professionnel et spécialisé » dans la zone 126-C ainsi que de la classe d'usages « H-4 : multifamiliale (4 à 8 logements) » dans la zone 110-H.

[Voir cet élément abordé en séance...](#)

Acquisitions, contrats et mandats

Le contrat pour l'entretien ménager des édifices municipaux a été attribué à F.D. Maintenance 2011 inc. pour un montant de 642 909,12 \$, taxes incluses, pour les années 2024, 2025 et 2026, avec deux années supplémentaires en option au montant de 216 510,12 \$ chacune.

[Voir cet élément abordé en séance...](#)

Ressources humaines

M^e Marie-Christine Lefebvre, greffière, a été nommée comme directrice générale par intérim, succédant à Jean-Marie Beaupré qui a occupé cette fonction au cours des 16 dernières années.

[En savoir plus...](#)

[Voir cet élément abordé en séance...](#)

Aides financières, engagement et demandes particulières

Par le biais d'une résolution, il a été demandé au gouvernement du Québec d'augmenter rapidement et significativement le budget accordé à l'aménagement de mesures de sécurisation prouvées et efficaces autour des écoles québécoises, de revoir son processus d'accompagnement et de gestion des demandes municipales à ce sujet, ainsi que de mettre en œuvre la stratégie de prévention en sécurité routière.

[Voir cet élément abordé en séance...](#)

Il a été résolu de demander au ministre des Transports du Canada et à NAV Canada, avec les Villes de Longueuil, Saint-Bruno-de-Montarville et Sainte-Julie, d'approuver l'interdiction de vols commerciaux de nuit entre 23 h et 6 h à l'aéroport de Saint-Hubert et de n'accorder aucune exemption ou permission spéciale à Chrono Aviation.

[Voir cet élément abordé en séance...](#)

Le projet de règlement n° 1195-2 a été présenté et déposé, afin d'inclure au règlement de tarification de la Ville des modalités supplémentaires de remboursement pour les activités aquatiques.

[Voir cet élément abordé en séance...](#)

Monsieur Yannick Bélanger a été nommé comme président du comité consultatif de circulation de la Ville, et ce, jusqu'au terme de son mandat échéant le 4 février 2025.

[Voir cet élément abordé en séance...](#)

La signature de la convention collective de travail régissant les employés municipaux syndiqués pour les années 2023 à 2027 a été autorisée par résolution lors de la séance ordinaire, puis signée par l'ensemble des parties le 9 juin dernier.

[En savoir plus...](#)

[Voir cet élément abordé en séance...](#)

Pour leur participation aux jeux du Québec de curling qui se sont tenu en mars dernier, un montant de 173 \$ sera versé à l'équipe de curling Bel-Aire junior pour la Grandbasiloise Angélie Thomassin, et un montant de 165 \$ sera également versé pour Félix Thomassin.

[Voir cet élément abordé en séance...](#)

La salle multifonctionnelle du centre civique Bernard-Gagnon sera prêtée gratuitement à la Fabrique de Saint-Basile-le-Grand pour la tenue d'un souper de financement le

14 octobre prochain.

[Voir cet élément abordé en séance...](#)

Le conseil municipal a résolu de donner un avis favorable au projet de Planification des besoins d'espace du Centre de services scolaire des Patriotes.

[Voir cet élément abordé en séance...](#)

Une entente de mise en valeur d'une œuvre d'art du projet Animalis Encantus de la MRCVR sera signée. À Saint-Basile-le-Grand, il s'agit de l'œuvre intitulée « La tortue », réalisée par l'artiste André Michel et faisant partie du Bestiaire de la Route touristique du Richelieu, qui fera partie des mesures de promotion, d'activités de médiation culturelle, d'identification et bien plus. Elle est actuellement aménagée et exposée au parc Prudent-Robert.

[Voir cet élément abordé en séance...](#)

Le procès-verbal de cette assemblée publique sera disponible en ligne quelques jours après son adoption par le conseil municipal à la séance ordinaire du 3 juillet prochain.